



Salaire non payé par l'employeur

Par **Ninoupac13**, le **21/07/2014** à **11:47**

Mon mari reçoit son virement de salaire au plus tard tous les 7 du mois sauf ce mois-ci où aucun virement n'a été effectué. Il a reçu un chèque la semaine dernière de la moitié sans aucune explication et sans son bulletin de salaire. Le reste du salaire n'est toujours pas là et aucune nouvelle du patron qui est absent et ne rappelle pas. Il n'est pas le seul de son entreprise dans ce cas. Que pouvons nous faire ?

Par **P.M.**, le **21/07/2014** à **12:43**

Bonjour

L'employeur est donc dans son tort et il y aurait lieu de saisir éventuellement le Conseil de Prud'Hommes en référé, en tout cas, l'employeur devrait rembourser sur justificatifs les frais que cela a pu occasionner...